

Séance du 13 décembre 2018 à 19 heures

Le treize décembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Tour de Faure sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

La commune de Maxou n'ayant pas communiqué son représentant au Conseil, à la suite de la nouvelle élection du Maire, celle-ci n'a donc pas été convoquée

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La-Rauze), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francouls), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (2)

Mme GARRIGOU Isabelle (Boissières), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FOURNIER), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Héléne (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry - Vers), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels - procuration donnée à M. PRADDAUDE).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Agnès SIMON PICQUET

AR PREFECTURE

046-200023737-20181213-24_13_12_2018-DE
Regu le 20/12/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Lecture publique

Objet : Modification du règlement intérieur du réseau de lecture publique du Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 13 décembre 2018

Rapporteur : José TILLOU

Rédacteur : Christiane LAURAIN
Direction / Service: Lecture publique

Objet : Modification du règlement intérieur du réseau de lecture publique du Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

Le fonctionnement du réseau de lecture publique est encadré par un règlement qui stipule notamment les conditions et modalités d'utilisation des services.

Le service évolue dans sa globalité, et plusieurs précisions et modifications sont proposées à votre approbation :

- Article 5 : Les cyberbases sont à présent dénommées espaces numériques : ils sont au nombre de 3 à Cahors, Pradines et Catus.
- Article 13 : La carte de prêt des mineurs de moins de 14 ans est réservée à l'emprunt de documents jeunesse.
- Article 14 : L'utilisateur peut emprunter 4 DVD au lieu de 2, et 10 CD au lieu de 8.
- Article 16 : Les usagers sont tenus de réserver à leur usage strictement personnel la reprographie des documents imprimés qui ne sont pas dans le domaine public.
- Article 22 : En cas de comportements susceptibles de nuire à la tranquillité du personnel et des usagers dans les espaces (absorption d'alcool ou de drogue, propos ou gestes agressifs, inadaptés ou déplacés, etc.), le personnel se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'utilisateur. Les téléphones portables devront être éteints et la cigarette est interdite. De manière générale, les usagers adopteront un comportement ainsi qu'une hygiène générale corrects.
- Article 23 : Le règlement de l'espace numérique est intégré au présent règlement.

Le règlement intégral est joint à la présente délibération.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'accepter ces modifications du règlement intérieur du réseau des bibliothèques du Grand Cahors.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.
Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE